

Aucun ne veut recommencer ce qui a été vécu durant le premier confinement. Et tout le monde convient que ses effets ont été très néfastes pour les élèves et qu'il faut éviter de reproduire. Cela n'empêche pas d'être inquiet devant les conditions sanitaires dans les écoles, collèges et lycées. Et on peut légitimement se questionner et remettre en cause la stratégie menée par le Ministère et les arbitrages qui sont faits. Si l'on peut comprendre que l'on cherche à éviter le décrochage qui pourrait avoir des conséquences durables sur certains élèves, on peut s'interroger sur l'acharnement à continuer à faire "comme si" l'année était normale.

Cela est particulièrement vrai avec l'année de Terminale et le bac. **Enfin il a été décidé un passage en contrôle continu intégral.** Il faudra des modalités d'évaluation **définies collectivement pour prévenir les potentielles pressions** pesant sur les enseignants isolément. Le **Grand Oral** maintenu dans ce cadre aura valeur d'épreuve rituelle de fin d'année. **Cela ne changera rien sur les procédures d'orientation** post-bac gérées depuis des années via les résultats de contrôle continu. **Cela a levé par contre la pression sur le bouclage des programmes** qui dans de nombreux cas semblait inatteignable pour le mois de mars.

**Dans le 1<sup>er</sup> degré, l'équation "avec autant de postes et moins d'élèves... n'est en réalité pas si facile à résoudre".** Les enjeux des opérations de la prochaine **carte scolaire** dans le 1er degré seront centrés autour d'**un maintien de l'équilibre fragile entre ruralité, éducation prioritaire, remplacement, décharges de direction et école inclusive...**

De nombreuses attentes, légitimes afin d'améliorer nos conditions de travail au quotidien ayant pour impact de viser la réussite de tous nos élèves, risquent d'être déçues : à vouloir couvrir (ou courir) trop d'objectifs à la fois sans augmenter en

conséquence les emplois ni adapter la communication médiatique ministérielle, les objectifs risquent d'être non atteints...

**Dans le 2nd degré** fermer des postes et faire faire davantage d'heures supplémentaires aux enseignant.e.s.

Le Sgen-CFDT a toujours dénoncé cette logique de transformation d'heures postes en heures supplémentaires. Pour les enseignant.e.s, c'est une intensification du travail : plus de classes, plus d'heures de cours à effectuer et à préparer, plus d'élèves à suivre... Alors que nous constatons toutes et tous que la fatigue professionnelle est intense, ce choix politique va peser lourds sur les conditions de travail des enseignant.e.s dans les collèges et les lycées.

Le Sgen-CFDT a aussi dénoncé **une logique qui renforcera certainement les inégalités de rémunération entre femmes et hommes**. Les heures supplémentaires creusent l'écart salarial entre enseignantes et enseignants.

Enfin, plus les enseignant.e.s auront d'heures de cours à réaliser, plus il y aura de postes partagés, moins ils et elles seront disponibles pour le travail collectif que le ministre lui même entend valoriser.

Enfin, avec la baisse des DHG dans tous les lycées, **certaines élèves ne pourront plus choisir les spécialités de leur choix, ce qui dévoie la réforme des lycées mal préparée que nous rejetons. Les lycées ont déjà payé le prix fort l'année dernière dans les réductions de moyens, la saignée continue. Nos collègues sont sonnés et écoeurés, c'est le mot d'un de nos adhérents, par le mépris ministériel.**

**Ecoeurement renforcé par l'attitude de la région qui ferme des BTS sous prétexte que les résultats sont mauvais...alors que le public a changé, qu'il faut désormais accueillir 60 % de bac pro, qui souvent, du fait de leur formation, n'ont pas les compétences et bases nécessaires, et que les moyens alloués ne permet pas aux enseignants d'y pallier. Ces élèves décrochent... Et la région en fait porter la responsabilité sur les enseignants qui font ce qu'ils peuvent, avec les moyens qu'on leur donne.**

**Ecoeurement quand on ferme des BTS « qui ne font pas le plein », faute de suffisamment de candidats ayant un bac pro, mais très demandés par des bacs techno à qui on refuse l'inscription. Et lorsqu'elle est enfin proposée, le bachelier a préféré s'assurer une place ailleurs, hors de l'académie bien souvent.**

Cette « rationalisation » en cours nous rappelle celle de l'offre de soin. En fermant des hopitaux de petite taille, nous avons désormais des hôpitaux surchargés, une espérance de vie plus courte de 6 années dans le rural, et un secteur privé florissant. Est-ce ce que la régions souhaite ? Après les déserts médicaux, les déserts scolaires et le fleurissement des établissements de formations hors Education Nationale ? Avec une telle politique, nous en prenons le chemin.

Pour les administratifs, les promesses du candidat Macron ne sont pas tenues : Les agents administratifs attendent toujours la modernisation de leurs outils informatiques. Opale arrive bien tard. Avec ces suppressions de postes c'est le retour à une politique de casse de la fonction publique. Des postes non pourvus en masse, des recrutements de contractuels non formés, sur des postes qui auraient du être proposés aux listes d'aptitudes, ou au concours que le rectorat de Dijon n'a pas organisé cette année. Pour décourager les personnels on ne fait pas mieux en négligeant et méprisant ces collègues sans qui le fonctionnement des établissements scolaires est impossible, sans qui les services aux familles, aux élèves et la gestion des personnels n'existeraient pas.

Enfin, le projet de loi dit "4D" porté par Mme Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales propose d'opérer une décentralisation avec le passage aux collectivités territoriales des médecins, des infirmières et de adjoints gestionnaires. Le Sgen-CFDT y est farouchement opposé. En ce qui concerne la médecine scolaire, cette décentralisation ne permettrait pas une amélioration du service attendu. La médecine scolaire doit être considérée à sa juste valeur. Cela nécessite des moyens à la hauteur et notamment une revalorisation des rémunération puisque la majorité des postes de médecin dans l'académie ne sont pas pourvus, certains départements n'en ont aucun.

Pour les adjoints gestionnaires, qui peut prétendre que placer un des acteurs du pilotage de l'EPLÉ sous une double autorité hiérarchique, l'État et la collectivité territoriale, permettrait de clarifier les relations entre elles? Pour le Sgen-CFDT, par leur implication dans le financement des équipements matériels et éducatifs, les collectivités territoriales participent de la réussite des élèves et prennent une place importante au sein de l'exécutif de l'EPLÉ, mais, de notre point de vue, cela doit s'arrêter là.